A. — APERÇU GÉNÉRAL

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **32 (1933)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SUISSE

La préparation des professeurs de mathématiques de l'enseignement scolaire.

A. — APERÇU GÉNÉRAL

La Suisse est, comme on sait, une confédération d'Etats dits cantons. L'instruction publique n'y est pas centralisée. Seule l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich relève du pouvoir central. Les universités sont cantonales: Bâle, Berne et Zurich, en Suisse alémanique; Fribourg, Genève, Lausanne et Neuchâtel, en Suisse romande. L'enseignement secondaire dépend des autorités cantonales et dans certains cas, des autorités municipales.

Bien que l'organisation de l'enseignement secondaire dans les divers cantons présente des différences assez notables, les plans d'études possèdent une partie commune, un minimum, correspondant aux prescriptions du Conseil fédéral concernant les connaissances exigées des candidats aux professions médicales (médecins, dentistes, pharmaciens et vétérinaires), ainsi que des candidats à l'Ecole polytechnique fédérale (examens fédéraux de maturité et examens d'admission à l'Ecole polytechnique).

La Suisse ne possède pas d'établissement indépendant spécialement destiné à la formation des professeurs de l'enseignement secondaire. Pour ce qui concerne les mathématiques, la préparation scientifique est donnée par les Facultés des Sciences et par l'Ecole polytechnique, qui possède une section dite « normale » des sciences mathématiques et physiques. La préparation didactique est limitée à des conférences de pédagogie et de psychologie expérimentale (obligatoires ou facultatives suivant les universités) et de la méthodologie mathématique (Genève et Zurich). Quant à la préparation professionnelle, elle est encore très incomplète. Les autorités scolaires ont toujours estimé que le principal effort doit être porté sur les études universitaires.

Dans plusieurs des rapports rédigés par la Sous-commission suisse pour la série des publications [1] de la Commission internationale de l'Enseignement mathématique, les auteurs ont consacré quelques pages à la préparation des professeurs. La question a été reprise dans

[1] *L'Enseignement mathématique en Suisse*, Rapports de la Sous-Commission suisse, publiés sous la direction de H. Fehr. Fasc. 2, Aperçu général, p. 8; fasc. 4, Ecoles moyennes, pp. 141-142 et 155-158; fasc. 5, Ecoles techniques moyennes, pp. 102-108; fasc. 7, Ecole polytechnique, pp. 50-51; fasc. 8, Universités, p. 35 et p. 51-69.

les conclusions qui ont fait l'objet d'un fascicule supplémentaire intitulé *Réformes à accomplir dans l'enseignement mathématique en Suisse, vœux et propositions de la Sous-commission suisse* (voir p. 17-18).

B. — SUISSE ROMANDE

Il n'y a pas lieu de passer en revue les dispositions adoptées par les différents cantons et les différentes universités. Nous nous bornerons à donner quelques détails sur ce qui se fait à l'Ecole polytechnique fédérale et à l'Université de Zurich et à signaler les points sur lesquels la Suisse romande diffère de la Suisse alémanique. M. le prof. E. Amberg, chargé du cours de méthodologie mathématique, a bien voulu rédiger la partie concernant les deux Hautes Ecoles de Zurich.

La préparation scientifique est sensiblement la même dans toute la Suisse. On ne constate de différences essentielles que dans l'organisation des examens. En Suisse alémanique, la préparation scientifique et didactique est contrôlée par un examen dit « Diplomprüfung für das höhere Lehramt ». Dans les universités de la Suisse romande la préparation scientifique conduit, au bout de deux à trois ans, à la licence ès sciences mathématiques; elle est suivie de la préparation didactique (un an) qui est contrôlée par les épreuves du certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. Voici, à titre d'exemple, les dispositions actuellement en vigueur à l'Université de Genève.

Les épreuves de la *licence ès-sciences mathématiques* portent sur les branches suivantes: 1. Algèbre et Géométrie (géométrie analytique, projective et descriptive). — 2. Calcul différentiel et intégral. — 3. Analyse et Calcul des probabilités. — 4. Mécanique rationnelle. — 5. Astronomie et Météorologie. — 6. Physique générale ou Physique mathématique (au choix du candidat).

Une fois en possession du grade de licence, les candidats se préparent au « Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs ». Les épreuves comprennent un examen scientifique et un examen didactique.

L'*examen scientifique* débute par une épreuve écrite qui consiste en un travail rédigé à domicile sur un sujet choisi par la Faculté dans l'une des branches mathématiques au choix du candidat. Deux mois sont accordés pour ce travail. L'épreuve orale consiste en un entretien sur le sujet du travail écrit et, en outre, une interrogation sur les principes des mathématiques envisagées dans leur développement historique et leur tendance moderne. L'examen 1 est éliminatoire.

L'*examen didactique* comprend deux épreuves orales et une épreuve pratique.

A. Epreuves orales: 1. Psychologie expérimentale (chapitres choisis). — 2. Pédagogie (chapitres choisis).